



INFORMATIONS AUX PARENTS SUR LE PASSAGE DU 1^{er} AU 2^e CYCLE DU SECONDAIRE

Septembre à novembre	Informations générales aux parents
	Lors d'une rencontre en début d'année scolaire, vous serez informés sur les modalités et les règles de passage de votre enfant du 1 ^{er} au 2 ^e cycle du secondaire.
Février / Mars	Choix de parcours de formation au 2 ^e cycle du secondaire
	<p>Votre enfant et vous recevrez de l'information concernant les choix de parcours de formation au 2^e cycle du secondaire :</p> <ul style="list-style-type: none">• Parcours de formation générale• Parcours de formation générale appliquée• Parcours de formation axée sur l'emploi <p>Dans le cadre de son cours de science et technologie, votre enfant vivra des activités qui lui permettront de faire son choix de parcours de formation au 2^e cycle du secondaire.</p> <p>*Pour le parcours de formation axée sur l'emploi, les parents des élèves seront invités à une rencontre.</p> <p>Votre enfant fera le choix de son parcours de formation au 2^e cycle du secondaire ainsi que son choix d'options.</p>
Février / Mars	Préclassement
	<p>Vous recevrez le bulletin de votre enfant ainsi que l'avis de préclassement recommandé pour l'année suivante.</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> 3^e secondaire (parcours de formation <u>générale</u> ou <u>générale appliquée</u>)<input type="checkbox"/> Consolidation du 1^{er} cycle du secondaire<input type="checkbox"/> Parcours de formation axée sur l'emploi <p>Cette recommandation se fait en fonction des règles de passage du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire établies par la Commission scolaire. Ces règles vous sont présentées au verso de ce document.</p>
Mai	Confirmation des choix de cours et du parcours de formation
	Votre enfant recevra la confirmation de ses choix de cours et de son parcours de formation.
Juillet	Classement définitif
	Vous recevrez le dernier bulletin de votre enfant sur lequel sera inscrit son classement définitif.



RÈGLES DE PASSAGE DU 1^{er} VERS LE 2^e CYCLE DU SECONDAIRE

Est admis au 2^e cycle du secondaire

- 54 unités provenant du total des 2 années du cycle Obtenus
- 24 unités provenant de la 2^e année du cycle Obtenus
- Français de 2^e secondaire Réussite (60 %)
Ou
Mathématique de 2^e secondaire

Dans le cas où l'élève ne réussit pas une ou l'autre des matières suivantes, français ou mathématique, il bénéficiera de mesures de soutien à l'apprentissage dans la matière non réussie.

Pour le passage de l'élève qui bénéficie d'une année de prolongation à la fin du 1^{er} cycle du secondaire afin de consolider ses apprentissages, seules les deux dernières conditions doivent être respectées.

Demeure au 1^{er} cycle du secondaire pour une année de prolongation ou est admis au parcours de formation axée sur l'emploi¹

L'élève qui ne respecte pas **les trois conditions** suivantes :

- Obtention de 54 unités provenant du total des 2 années du cycle
- Obtention de 24 unités provenant de la 2^e année du cycle
- Réussite de français de 2^e secondaire
Ou
- Réussite de mathématique de 2^e secondaire

¹L'accès au parcours de formation axée sur l'emploi s'appuie sur les besoins et intérêts de l'élève et sur les critères d'admission à ce parcours.

Régime pédagogique, articles 23.3, 23.4 et 23.5

Vous pouvez également consulter le site internet « espace virtuel pour les parents » pour accompagner votre jeune dans son choix d'orientation scolaire et professionnelle.

<http://choixavenir.ca/parents/>